

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 07 AVRIL 2021 à 19 HEURES**

L'an deux mil vingt et un et le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

Présents : MM Thierry CORNIOT, Delphine CORTES LANTENOIS, Michèle SELLIER, Marc SEGRETIN, Chantal RELTIENNE, Bernard GUIMBERT, Sylvia TISON, Daniel HENRY, Patrick MEURANT, Annabel SCHROEDER, Gwenaëlle DANCIN, Michel CAGNAT, Reynald CHALMEAU, Pascal BINARD, Isabelle FERREIRA DE LIMA, Nicolas DUMONT

Absents excusés : Florence HAULTCOEUR donne procuration à Marc SEGRETIN
Chantal GUIDEZ donne procuration à Michèle SELLIER
Jean-Claude MARTIN donne procuration à Bernard GUIMBERT

Absent :

Secrétaire de séance : Michèle SELLIER

Monsieur le maire présente notre nouvel agent comptable, madame Sandra BABAY. Elle vient d'intégrer la collectivité au 23 mars 2021.

Le compte-rendu de la séance précédente n'a pas fait l'objet d'observation.

Le Maire soumet au Conseil les différents sujets à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR
Budget eau et assainissement

**Compte de Gestion – Compte Administratif – Affectation du résultat -Budget
Primitif Eau et Assainissement**

Compte Administratif 2020 Eau et Assainissement

	<u>Investissement</u>	<u>Exploitation</u>	<u>TOTAL</u>
Dépenses	30 730.85 €	55 914.95 €	86 645.80 €
Recettes	104 588.33 €	57 671.80 €	162 260.13 €

Excédent : 73 857,48 € **Excédent** : 1 756.85 € **Excédent**: 75 614.33 €

Le conseil, à l'exception du Maire qui s'est retiré, délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.



Résultat à la clôture 2020 Eau et Assainissement

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 75 614,33 €
Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice précédent, le résultat de clôture est excédentaire de 281 931.63 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Compte de Gestion de l'Agent Comptable du Trésor Année 2020 Eau et Assainissement

Il est en tous points conforme au Compte Administratif 2020.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Affectation du résultat 2020 Eau et Assainissement

Le conseil approuve le compte administratif de l'exercice 2020, constatant :
Un excédent d'exploitation de 110 811.50 €
Un excédent d'investissement de 171 120.13 €
L'Adjointe aux finances propose de reporter :
A la section d'exploitation recette au chapitre 002, la somme de 110 811.50 €
A la section d'investissement recette au chapitre 001, la somme de 171 120.13 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Budget Primitif 2021 Eau et Assainissement

Le budget 2021 proposé par l'Adjointe aux finances est en déséquilibre excédentaire dans les deux sections.

Section Exploitation

Dépenses : 68 103.00 €
Recettes : 170 381.50 €

Section Investissement

Dépenses : 42 070.00 €
Recettes : 228 798.13 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Budget maison de l'enfance

Compte de Gestion– Compte Administratif – Affectation du résultat - Budget Primitif Maison de l'Enfance

Compte Administratif 2020 Maison de l'Enfance

<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>TOTAL</u>
Dépenses : 46 838.68 €	412 676.21 €	459 514.89 €
Recettes : 35 284.00 €	488 621.84 €	523 905.84 €
<u>Déficit</u> : 11 554.68 €	<u>Excédent</u> : 75 945.63 €	<u>Excédent</u> : 64 390.95€

Le conseil, à l'exception du Maire qui s'est retiré, délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Résultat à la clôture 2020 Maison de l'Enfance

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 64 390.95 €
Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice précédent, le résultat de clôture est excédentaire de 52 940.11 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Compte de Gestion de l'Agent Comptable du Trésor Année 2020 Maison de l'Enfance

Il est en tous points conforme au Compte Administratif 2020.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Affectation du résultat 2020 Maison de l'Enfance

Le conseil approuve le compte administratif de l'exercice 2020, constatant :
Un excédent de fonctionnement de 93 911.78 €
Un déficit d'investissement de 40 971.67 €
Le déficit d'investissement doit être couvert par l'excédent de fonctionnement.
L'Adjointe aux finances propose de reporter :
A la section d'investissement recette au compte 1068, la somme de 75 000.00 €
A la section de fonctionnement recette au chapitre 002, la somme de 18 911.78 €
A la section d'investissement dépense au chapitre 001, la somme de 40 971.67 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Budget primitif 2021 Maison de l'Enfance

Le budget 2021 proposé par l'Adjointe aux finances est en équilibre dans les deux sections

Section Fonctionnement

Dépenses : 510 171.78 €

Recettes : 510 171.78 €

Section Investissement

Dépenses : 105 806.67 €

Recettes : 105 806.67 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Notification des bases de fiscalités directe locale

Rappel 2020

Taxe Foncière Bâtie communal : 14.19 %
+Taxe Foncière Bâtie départemental : 21,84%
Total Taxe Foncière Batie : 36,03%
Taxe Foncière Non Bâtie : 48.62 %
Cotis. Fonc. Entreprises : 19.66 %

Proposition 2021 = Taux de référence 2021

Taxe Foncière Bâtie communal : 14.19 %
+Taxe Foncière Bâtie départemental : 21,84%
Total Taxe foncière Batie : 36.03 %
Taxe Foncière Non Bâtie : 48.62 %
Cotis. Fonc. Entreprises : 19.66 %

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les taxes pour notre commune n'ont pas augmenté depuis 2012.

Budget commune

Compte de Gestion - Compte administratif – Affectation du résultat - Budget Primitif - Commune

Compte Administratif 2020 Commune

<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>TOTAL</u>
Dépenses 298 183.28 €	1 367 439.45 €	1 665 622.73 €
Recettes 516 638.47 €	1 476 418.41 €	1 993 056.88 €
<u>Excédent</u> : 218 455.19 €	<u>Excédent</u> : 108 978.96 €	<u>Excédent</u> : 27 434.15 €

Le conseil, à l'exception du Maire qui s'est retiré, délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Résultat à la clôture 2020 Commune

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 327 434.15 €
Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice précédent, le résultat de clôture est excédentaire de 415 948.44 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Compte de Gestion de l'Agent Comptable du Trésor Année 2020 Commune

Il est en tous points conforme au Compte Administratif 2020.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Affectation du résultat 2020 Commune

Le conseil approuve le compte administratif de l'exercice 2020, constatant :
Un excédent de fonctionnement de 560 234.01 €
Un déficit d'investissement de 144 285.57 €
Le déficit d'investissement doit être couvert par l'excédent de fonctionnement.
Compte tenu des restes à réaliser, l'Adjointe aux finances propose de reporter :
A la section d'investissement recette au compte 1068, la somme de 166 876.28 €
A la section de fonctionnement recette au chapitre 002, la somme de 393 357.73 €
A la section d'investissement dépense au chapitre 001, la somme de 144 285.57 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Budget primitif 2021 Commune

Le budget 2021 proposé par l'Adjointe aux finances est en déséquilibre excédentaire en section de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement.

Section Fonctionnement
Dépenses : 1 668 333.00 €
Recettes : 1 902 293.73 €

Section Investissement
Dépenses : 351 084.28 €
Recettes : 351 084.28 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Concernant les investissements, monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a été inscrit :

- Rénovation de fenêtres pour la mairie et le club house
- La maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'Eglise
- Le droit de préemption concernant le bien 20 rue des Fossés
- Divers matériel pour les écoles
- Un aspirateur
- Une fontaine à eau (restaurant scolaire)
- 2 radiateurs pour le local de l'antenne des pompes funèbres

- Garde-corps pour sécuriser les escaliers rue de l'Abican
- 3 tablettes pour la maison de l'enfance
- 22 tablettes pour les écoles dans le cadre du « socle numérique » de l'éducation nationale subventionnable à 70 % par l'Etat.

Modification des statuts de la communauté de communes Serein et Armance

Par délibération en date du 25 février 2021, le conseil communautaire a approuvé les nouveaux statuts de la communauté de communes Serein et Armance.

Cette modification statutaire s'inscrit dans le cadre de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir qu'après délibération du Conseil Communautaire, les conseils municipaux ont 3 mois, à compter de la présente notification de la décision au maire, pour se prononcer sur les statuts.

A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable.

Ces modifications sont :

- Le centre de tir à l'arc couvert à Briennon sur Armançon
- Le nouveau centre aquatique à Saint Florentin.
- La piscine de Seignelay à la date d'entrée en exploitation du centre aquatique de Saint Florentin.
- Autorité organisatrice de la mobilité

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'accepter les nouveaux statuts de la communauté de communes Serein et Armance.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à 18 voix « pour » et 1 « abstention ».

Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour le fonctionnement de notre piscine, nous continuons de gérer notre piscine comme les autres années, mais la communauté de communes nous remboursera le déficit de fonctionnement.

Monsieur Pascal BINARD demande qui décide des bâtiments qui sont du ressort de la communauté de communes. Monsieur le maire l'informe qu'il y a déjà ceux qui étaient au sein des anciennes communautés de communes.

Monsieur Pascal BINARD fait quand même remarqué que beaucoup de bâtiments concernent le Florentinois. Monsieur le maire l'informe qu'il en a fait la remarque au président de la communauté de communes. Le président lui a dit de faire des propositions au conseil communautaire. C'est pourquoi certaines communes se sont déjà réunies à ce sujet.

Monsieur Pascal BINARD demande si le marquage horizontal concerne les passages piétons. Oui et une réunion va être programmée pour déterminer les nouveaux passages piétons. Monsieur Pascal BINARD refait de nouveau remarqué que peu de voitures s'arrêtent aux passages piétons ainsi qu'aux priorités. Monsieur le maire lui fait remarquer que cela concerne l'incivilité des conducteurs. Pour rappel l'avenue Colbert est une départementale et que nous sommes tributaires du conseil départemental.

Monsieur Pascal BINARD demande que le radar pédagogique soit installé de l'autre côté de la route. La prochaine fois nous l'installerons de l'autre côté.

Madame Sylvia TISON demande si sur la commune nous avons un chien errant, la fourrière pourrait venir le chercher. Monsieur le maire l'informe que c'est possible

car la communauté de commune adhère à une fourrière animale.

Monsieur Pascal BINARD demande ce qui peut être fait pour les plastiques notamment qui s'envolent de la déchetterie et qui se retrouve dans la nature. Monsieur le maire l'informe qu'il a fait remonter l'information. Pour information, monsieur le maire d'Hauterive est en train de faire une étude sur la possibilité de créer une ressourcerie au sein de la communauté de communes.

Informations diverses :

- COVID 19 : monsieur le maire demande d'être de plus en plus prudent. Nous avons de plus en plus de personnel qui sont soit malade soit cas contact. Nous n'avons par exemple plus de femme de service depuis hier soir. L'espace France services sera ouvert que les après-midis car notre agent est aussi cas contact. Nous avons mis en place le protocole pour les écoles ainsi qu'à la maison de l'enfance. Sont accueillis que les enfants des personnels indispensables (milieu médical, pompier, gendarme...). Il y a une dizaine d'enfants concernés. Madame Isabelle FERREIRA DE LIMA fait part au conseil, que mettre les enfants à l'école est aussi un risque. Monsieur le maire lui fait remarquer que les parents n'ont peut-être pas d'autre choix. Pour les vacances scolaires il y aura la même chose et nous accueillerons aussi des enfants d'Héry.
- Monsieur le maire informe le conseil qu'il a reçu le CAUE de l'Yonne concernant un projet avec les écoles en vue de créer une fresque en céramique. Le projet sera mis en place dès que l'état sanitaire le permettra.
- Une inspection sanitaire à eu lieu au restaurant scolaire. Il y a quelques petites choses à revoir, comme le changement d'un siphon, et des dalles en PVC à mettre au-dessus du piano et le changement de l'affichage sur une armoire frigo qui est défectueuse. Monsieur le maire informe le conseil qu'il va demander à la police municipale de verbaliser tout véhicule se trouvant sur la place de livraison car lors de la livraison les aliments sont passés par la fenêtre. Ce qui est totalement contraire aux règles sanitaires.
- Une réunion a eu lieu avec notre prestataire Elite restauration. Nous sommes allés déjeuner un midi. Nous renouvellerons régulièrement l'expérience.
- Visite de sécurité à la maison de l'enfance : il y a aucuns soucis.
- Une réunion de travail est prévue le 16 avril concernant le futur lotissement.

Questions diverses :

- Monsieur Daniel HENRY demande si une cérémonie est prévue pour le 8 mai. Compte tenu de la situation pour le moment nous n'avons rien de prévu.
- Monsieur Patrick MEURANT informe le conseil que le trottoir qui se trouve dans le virage de l'église est abimé. Monsieur le maire l'informe qu'avant il y avait des potelets et qu'elles étaient régulièrement détériorés. Une étude sera faite lors des travaux à l'église.
- Plusieurs membres du conseil municipal demande si le désherbage peut être fait et notamment le long de l'église.
- Monsieur Patrick MEURANT fait part du stationnement d'un véhicule rue du docteur Chauvelot sur le trottoir. Monsieur le maire fera remonter l'information auprès de la police municipale pour une verbalisation.

- Des plots ont été mis plusieurs jours sur une place de parking rue du Docteur Chauvelot. Monsieur le maire les a fait retirer.

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 20H30

La Secrétaire,

Les membres,

Thierry CORNIOT
Maire de Seignelay

